

**Nombre de membres  
en exercice : 13**

**Séance du Mercredi 25 janvier 2023**

**Présents : 11**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Bernard COMTET.

**Votants : 12**

**Sont présents :** Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Audrey MULLER, Stéphane MEUNIER, Christian FAURE

**Représentés :** Sandie GONNOT

**Excuses :** Daniel CASSEVILLE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jérôme CABUT

**Objet : Subvention Association du Restaurant Scolaire du RPI - DE 2023 001**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du bilan financier 2021/2022 de la cantine scolaire du RPI. L'Association du Restaurant Scolaire du RPI sollicite une subvention de 9000.00 € auprès des trois communes. Cette subvention de 9000.00 € sera versée par chaque commune au prorata du nombre d'enfants de chaque commune inscrits à la cantine.

Nombre total d'enfants inscrits à la cantine du RPI : 114 enfants

Nombre d'enfants de LA GENETE inscrits à la cantine : 43 enfants

Monsieur le Maire propose de verser une subvention égale à 3395.00 € (Trois mille trois cent quatre vingt quinze euros) à l'Association du Restaurant Scolaire du RPI pour l'année scolaire 2022/2023. Somme qui sera versée en février 2023.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour la répartition entre les trois communes.

DECIDE d'accorder une subvention de 3395.00 € à l'Association du Restaurant Scolaire du RPI pour l'année 2022/2023.

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget 2023.

**Objet : Vente Friteuse Turbo 700 - DE 2023 002**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre la Friteuse turbo 700 (n° inventaire 200812) au prix de 1000.00 €.

DIT que les écritures de cession seront passées sur le Budget 2023.

**Objet : Subvention Association Sportive du collège les Dîmes de CUISERY - DE 2023 003**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 15.00 € à l'Association Sportive du collège les Dîmes de CUISERY

DIT que cette somme sera mandatée au compte 65748 du budget 2023.

Le Maire,  
Bernard COMTET

Le secrétaire de Séance,  
Jérôme CABUT,

